

La radio numérique prend forme

RÉGULATION L'architecture de celle-ci vient d'être approuvée par le secteur

- Une solution a été trouvée pour accueillir toutes les radios locales.
- La RTBF aura quatre radios de plus et les privés, cinq.

Après six ans de tergiversations, le lancement de la radio numérique (DAB+) se rapproche enfin. Le réseau d'émetteurs déployé par la RTBF sera pleinement opérationnel en novembre. Restera encore à attribuer à chaque radio une place sur ce nouveau réseau. Cette procédure d'élaboration du plan de fréquences (FM et DAB+) devrait se dérouler durant le premier semestre 2019. Le vrai coup de départ de la radio numérique en Belgique francophone pourrait donc être donné à la rentrée de septembre 2019.

Un réseau en quatre couches

Comment sera organisée cette radio numérique censée nous proposer un meilleur confort d'écoute mais surtout une offre bien plus riche que la bande FM, aujourd'hui totalement saturée ? Il suffit de jeter un coup d'œil au projet d'arrêté du ministre des Médias Jean-Claude Marcourt (PS) décrivant l'architecture DAB+. Le secteur radio, réuni au sein du collège d'avis du CSA, vient de rendre un avis favorable sur ce texte.

En schématisant, le réseau DAB+ sera organisé autour de quatre grandes couches. Deux seront attribuées aux radios en réseau (publiques et privées) et deux autres aux radios locales. Toutes les radios communautaires ou provinciales qui postuleront pour l'obtention de fréquences FM en 2019 auront l'obligation d'émettre le même

programme sur le numérique tandis que les radios locales pourront, elles, continuer à ne faire que de la FM si elles le souhaitent. Le DAB+ sera bien plus qu'un miroir de la bande FM puisqu'il offrira de la place pour de nouveaux services. C'est bien cela tout l'enjeu : enrichir l'offre pour permettre au modèle de la radio broadcast (par opposition à la radio sur internet) de conserver sa pertinence et d'augmenter son attractivité.

Les radios privées vont pouvoir souffler. Aujourd'hui, il n'y a de la place que pour six réseaux sur la bande FM : quatre réseaux communautaires (Bel-RTL, Contact, Nostalgie, NRJ) et deux réseaux urbains (DH Radio et Fun), nettement moins bien lotis au niveau de la couverture du territoire. Cette exigüité est source de guéguerres perpétuelles. Avec le DAB+, le nombre de places est pratiquement doublé puisqu'il y aura 11 réseaux, tous d'envergure « communautaire ». Fini d'invoquer une mauvaise couverture pour justifier des audiences médiocres. Toutes les radios seront techniquement sur un pied d'égalité. Un douzième réseau reviendra aux quatre radios provinciales. Elles se le partageront en fonction de leur zone d'activité.

Cinq places libres

Si toutes les radios FM actuelles obtiennent une place dans le prochain plan de fréquences, il restera cinq places libres en numérique. Qui va les occuper ? Trop tôt pour le dire. Il revient au CSA d'en décider sur base des dossiers de candidature qui seront déposés. « Il faut être réaliste, prévient néanmoins Eric Adelbrecht, président de maradio.be, l'association qui réunit les radios publiques et privées en vue d'accompagner l'arrivée de la radio

numérique. *Il n'y aura pas autant de projets que de places libres. Le DAB+ coûte 150.000 euros par radio et par an en frais de diffusion. Et ce sans compter les frais de création du projet. Il va falloir supporter ces coûts alors que dans un premier temps, les rentrées financières seront faibles.* » En effet, peu de Belges seront équipés d'une radio DAB+ au début. Cette technologie est encore une option sur bon nombre de voitures neuves. Les audiences seront faibles et donc les rentrées publicitaires aussi. S'il est acquis que les groupes RTL et NRJ/Nostalgie demanderont une troisième radio (respectivement pour Mint et Chérie FM), le groupe Fun hésite toujours à dé-

poser sa candidature pour un deuxième service. « *Le paramètre financier joue un rôle très important dans cette prise de décision car le DAB+ sera surtout un coût au début* », souligne Gregory Finn, directeur général de Fun.

Douze places sont également réservées aux radios publiques. De cinq radios en FM, la RTBF devrait passer à 9 en DAB+. Une place sera réservée pour dédoubler Vivacité (décrochages locaux) et une autre pour l'armac, le projet de culture urbaine de la RTBF. Il a aussi été question d'une nouvelle radio jazz. La dixième place reviendra à la radio germanophone BRF. Les capacités restantes seront utilisées à des fins techniques pour transporter des données utiles à la gestion des multiplex.

La quatrième couche

Les propositions précédentes d'architecture laissaient nombre de radios locales sur le bord de la route. Beaucoup s'en étaient offusqués au nom de la défense du pluralisme. Le ministre Marcourt a finalement décidé de

consacrer deux couches du réseau aux radios locales contre une initialement, ce qui permet d'avoir une solution pour toutes les radios diffusant actuellement en FM selon le CSA. Au total, il y aura 216 places disponibles en numérique contre 89 en FM. Cette décision n'est pas sans conséquence. La RTBF, à qui cette quatrième couche était réservée, aurait bien voulu la conserver « en réserve » pour avoir la liberté dans le futur d'accueillir de nouveaux projets si le DAB+ s'avère être un succès. Ce ne sera plus possible. En outre, l'ouverture de cette deuxième couche va entraîner un certain gaspillage des ressources. Dans certaines zones rurales, il faudra ouvrir un multiplex (fréquence unique qui agrège le signal de 12 radios) pour une ou deux radios maximum alors qu'il y a de la place pour en accueillir 12. C'est le prix à payer pour maintenir la diversité actuelle du paysage radio, fait-on remarquer.

Mais les radios locales vont-elles monter sur le DAB+ ? Il ressort des consultations menées par le CSA qu'une majorité d'entre elles le souhaite. Pourront-elles le supporter financièrement ? La question reste ouverte tant qu'une série d'incertitudes n'auront pas été levées. S'il est acquis qu'elles bénéficieront d'un soutien financier de la Communauté française, on ne connaît toujours pas les modalités de cette aide. On ne sait pas non plus qui sera leur opérateur de réseau et quel sera donc le coût de diffusion. La RTBF ne gèrera que les deux multiplex communautaires (radios en réseaux). Pour les multiplex locaux, les radios devront se débrouiller, soit en confiant cette tâche à un opérateur spécialisé soit en la faisant elle-même (association de radios). ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

RADIOS PUBLIQUES

Pas de BBC ni de VRT en Wallonie

Il y avait une volonté de donner une place à la BBC et la VRT sur la radio numérique mais cela ne se réalisera finalement pas. La BBC est déjà « montée » sur le DAB+ lancé par la Flandre et a, du coup, obtenu ce qu'elle cherchait : couvrir Bruxelles. La Wallonie ne l'intéresse guère. Quant à la VRT, il avait été question que soit intégré dans l'accord de coopération entre les deux communautés le principe d'un échange de services. *Radio Een* aurait été diffusée au sud du pays et *La Première* au nord. « Cette proposition n'a pas eu d'écho favorable auprès de la VRT et n'est d'ailleurs malheureusement plus envisageable », a expliqué le ministre Marcourt. *La VRT a, sans avertir ni la RTBF ni moi-même, octroyé la totalité des capacités de son multiplex*. Les capacités que la RTBF avait envisagé de réserver pour la VRT ont été redistribuées pour un canal privé supplémentaire.